



## Chantage et divorce , que faire ?

Par **Philippe25**, le **22/11/2016** à **18:42**

Bonjour,

Ma femme veut entamer une procédure de divorce parce qu'elle veut aller dans le Var rejoindre sa mère(nous habitons le77), et comme moi j ai un emploi ici, je ne veux pas le quitter..puis bien sur elle me reproche des tonnes de choses, quand on ne veut plus de son chien...comme elle est tout le temps avec son téléphone, y compris dans la salle de bains, je voulais savoir si elle j'utilisait..j ai donc placé une caméra mais elle l'a trouvé... Elle m'accuse maintenant d avoir voulu filmer notre fille de 8 ans!!!! Je n' ai pas d'antécédents de ce genre..rien n'a été enregistré, on y voit que moi positionnant la caméra. Elle a caché la caméra et me menace d aller porter plainte, et va profiter de ca pour me soutirer le maximum car elle n'a jamais travaillé en 22 ans de mariage!

Est ce que je risque vraiment quelque chose?

Merci

Par **Visiteur**, le **23/11/2016** à **10:01**

Bonjour,

de toute façon si votre femme désire divorcer vous ne pourrez pas l'en empêcher ! Je ne vois pas ce que vous vouliez démontrer/prouver avec votre caméra !? Elle peut vous accuser de ce qu'elle veut ! Sans preuves ou éléments tangibles... Et si elle n'a pas travaillé pendant 22 ans c'était peut être pour s'occuper des enfants, de la maison et de vous ?

Par **Philippe25**, le **23/11/2016** à **10:08**

Bonjour

Je ne cherchais pas à empêcher le divorce mais juste vérifier si elle j'utilisais son téléphone " en cachette ce que je soupçonne, pour communiquer avec je ne sais qui.

Elle n à jamais travaillé par convenance personnelle, elle est sans qualifications et travailler en grande surface c'est difficile, travailler à plus de 20 km c est impensable ( moi je fait 170 km AR)... Donc maintenant, ele chercher à avoir une rente tranquille...divorce, elle gagne la moitié de nos bien, elle se retrouve quelqu'un et c'est la belle vie pour elle, alors que moi j aurai bossé plus de 20 ans pour elle aussi et je devrais continuer à m'entretenir ...pour conclure, elle ne veut plus de moi, mais accepte volontiers mon argent! De plus cela fait plus de deux ans qu'elle refuse que je la touche...donc moi aussi si je voulais je pourrai brandir cela peut être.... Refus du devoir conjugal, il y a jurisprudence... C'est un coup bas, mais dans

cette sale procédure qui s'annonce...

Par **Visiteur**, le **23/11/2016** à **10:56**

et même si elle a quelqu'un ? les divorces pour adultères n'existent plus ! Et vous allez un peu vite en besogne ! Ce n'est pas elle qui décidera de ce qu'elle aura au moment du divorce ! Pour le refus du devoir conjugal, c'est effectivement une idée mais doit pas être facile à démontrer ? En bref, préparez vous à quelques années hard !

Par **Philippe25**, le **23/11/2016** à **11:05**

Hélas, oui, je sais...merci

Si jamais quelqu'un peut me conseiller, me donner des retours d'expérience..je suis preneur

Par **Visiteur**, le **23/11/2016** à **13:40**

c'est mon expérience justement qui m'a fait vous répondre ceci. Si vous pouvez, divorcez par consentement mutuel, mais... je pense que c'est raté ! Donc chacun son avocat et bon courage ! Si vous acceptez le divorce elle laissera probablement tomber ses menaces ? Dites vous que de toute façon la fin sera la même.

Par **Philippe25**, le **23/11/2016** à **14:36**

Ses menaces oui, peut être mais est il interdit de placer des caméras chez soit ? Je ne crois pas..d autant que rien ne est enregistré à part moi !

Merci à vous en tout cas. J'espère que votre situation n'est pas trop pénible

Par **Visiteur**, le **23/11/2016** à **15:43**

en justice ce n'est pas toujours la fin qui est jugée mais la volonté de nuire. Mais là je doute que ça aille très loin ! et quand bien même ? Vous pourriez être condamné pour...? je ne sais pas ! mais cela ne changera pas votre divorce ? Elle a récupéré une caméra ou vous apparaissez ? la belle affaire !